



Syndicat CGT Air France

Le Dôme - Bât.5 - 1^{er} étage - BP 10201 - 95703 Roissy CDG Cedex
Tél. : 01 41 56 04 08 / 01 41 56 04 11 Fax : 01 41 56 04 19
<http://www.cgtairfrance.com> - Courriel : bncgtairfrance@free.fr

N° 06 - Roissy - Janvier 2010

CCE : Opération sauvetage - Acte II

Lors de la session du CCE du 21 janvier, le Bureau provisoire mis en place en décembre a démissionné après avoir mené à bien sa mission, à savoir créer les conditions de la réalisation d'un audit sur les comptes du CCE. Ceci représentait l'acte I du sauvetage.

L'audit démontre sans ambiguïté que l'ancien Secrétaire Général et son équipe se sont largement affranchis d'une conception syndicale de la gestion des activités sociales. La mise en place du nouveau bureau a de nouveau été l'occasion pour François Cabrera et son équipe de faire preuve d'un comportement irresponsable et provocateur : aucune autocritique, aucune remise en question, aucune preuve d'ouverture aux autres. Simplement, « on continue comme si rien ne s'était passé » !

Pour sa part, la CGT a proposé à tous les syndicats la candidature de José Rocamora, ancien Secrétaire Général du CCE de mars 2003 à mars 2007. Rappelons à cette occasion que la CGT avait déjà fait ses preuves. Un audit avait déjà eu lieu fin 2005, celui-ci avait souligné la rigueur de notre gestion du CCE pendant cette période. Cet audit devait initialement porter sur la gestion du CCE. Dans un souci de transparence absolue, la CGT avait elle-même demandé que les comptes soient également audités, avec succès.

✓ **L'attitude irresponsable de certains...**

Il nous semblait évident que les divergences syndicales, compte tenu de la situation d'urgence du CCE, ne pouvaient pas entraver le rassemblement autour de l'intérêt des salariés Air France, qu'ils soient PS ou PN. Le SNPL et ses alliés ont clairement annoncé qu'ils s'opposaient à notre candidature. Pourquoi ? Ils n'ont-ils toujours pas digéré que la CGT ait été à l'initiative d'un travail parlementaire aboutissant à une modification législative parue au journal officiel de décembre 2006.

La mise en œuvre de cette nouvelle loi permettrait, après la signature d'un accord d'entreprise, de neutraliser l'effet de l'inversion des flux qui représente une casse des solidarités. Le CEOA serait ainsi obligé de participer de nouveau à la mutualisation des moyens et à une solidarité accrue entre les différents CE.

Le SNPL n'a pas hésité à exercer un chantage envers les élus de la session du CCE, étant prêt à reconduire de fait l'ancienne équipe par le jeu savant de l'abstention au vote, si la CGT maintenait sa candidature au poste de Secrétaire Général du CCE.

Les élus CGT et UGICT-CGT ont alors considéré deux priorités :

- Tout faire pour éviter le « redressement judiciaire », avec des risques de licenciements au CCE, dans les CE et l'ASAF, accompagné de la liquidation du patrimoine par ventes aux enchères publiques.
- Empêcher la reconduction de l'ancien bureau dont la crédibilité et la compétence sont fortement compromises, non seulement auprès des salariés de la Compagnie mais également auprès des banques dont nous aurons besoin pour sauver le CCE.

✓ **Une CGT au service du collectif**

Considérant que l'intérêt général doit prévaloir sur toute considération politicienne, électoraliste ou autre, la CGT et l'UGICT-CGT ont retiré la candidature naturelle et légitime de José Rocamora, élu de la première organisation syndicale à Air France. Nous avons donc présenté François Bord au poste de Trésorier, ce qui a été validé par la session.

Beaucoup de contre vérités et d'approximations ont été écrites sur la situation financière du CCE que la qualité moyenne de l'audit n'a malheureusement pas contribué à infirmer. La confusion entre trésorerie et comptes de résultats est savamment entretenue par ceux qui veulent discréditer ou liquider le CCE.

La trésorerie peut se comparer au compte bancaire de chacun d'entre nous. Il peut être positif ou à découvert selon le jour ou le mois de l'année. En revanche, au 31 décembre nous pouvons dire quel est le résultat de notre budget sur l'année.

Depuis l'inversion des flux en 2003, le CCE connaît des problèmes de trésorerie en fin d'année.

Ceci a nécessité en 2009 une avance de 10 millions d'euros de la part de la Compagnie Air France auxquels il faut ajouter 6,2 millions empruntés en mai 2009. Quant aux résultats cumulés des 4 derniers exercices 2005-2008, ils font apparaître un déficit de 1,7 millions d'euros.

Sur ces 4 mêmes exercices, pour un budget cumulé d'environ 500 millions d'euros, on ne peut en aucun cas, comme cela a été rapporté par le Figaro, parler d'un trou de 21 ou 24 millions d'euros.

En revanche, nous sommes obligés d'être prudents sur la communication de l'ampleur des dégâts pour 2009, le service financier du CCE étant dans l'incapacité de chiffrer le bilan en raison des graves dysfonctionnements générés par l'ancienne équipe.

✓ **Les propositions de la CGT à l'élaboration du programme collectif**

1. Assainir la trésorerie. La Direction d'Air France ne fera plus d'avance. Une commission du patrimoine devra être constituée afin de proposer aux élus du CCE une étude poussée de certaines propriétés jugées trop coûteuses au regard de leur faible fréquentation par les salariés, principalement en raison de la défection du CE Opérations Aériennes voulue par le SNPL et ses alliés.

Nous aurons besoin de négocier avec les banques un prêt relais ou une autorisation de découvert pour effectuer ces opérations sereinement, sans avoir le couteau sous la gorge.

2. Rétablir l'équilibre financier du budget. Les recettes du CCE ne sont pas extensibles. Il faut donc travailler sur les charges. La volonté du SNPL de ne plus faire participer les Navigants au CCE a laissé à la seule charge des personnels au sol tous les frais de la structure ! Nous proposons l'axe suivant :

- *Mutualisation de l'utilisation du patrimoine*

Pour exemple, certains sites pourraient être transformés en Société Civile à Objet Social, ce qui permettrait, tout en gardant la majorité des parts, de mettre en place une gestion efficace destinée à assurer l'équilibre du budget du CCE.

3. Réunir la Commission du Règlement Intérieur pour établir une Charte Ethique sur, entre autres, l'usage des moyens de paiement par les élus et les responsables de services du CCE.

4. Travailler sur une meilleure répartition de la subvention en s'appuyant essentiellement sur les revenus et la composition familiale des salariés Air France.

5. Revoir le fonctionnement interne. Le rétablissement financier du CCE devrait permettre de revoir son fonctionnement interne mis à mal par l'introduction brutale des nouveaux outils informatiques qui ont compliqué la vie et les vacances des agents Air France au moment des inscriptions. Ces choix ont également détruit les procédures internes du CCE, bouleversant la nature même du travail des salariés des CE et du CCE encore en grande souffrance à ce jour.

Bien sûr, l'étendue des dégâts générés par l'ancienne équipe n'est pas encore complètement mesurée. Bien sûr, le succès de la mission n'est pas garanti, **mais il est certain que l'unité syndicale la plus large est une des clés de la réussite.** Nous allons tenter de nous mettre d'accord sur un programme dont les fondations devront être la mutualisation des moyens et la solidarité.

Si ce programme est validé par notre Commission Exécutive Nationale, la CGT et l'UGICT-CGT prendront toute leur part dans ce travail collectif de grande ampleur.

Maintenant, nous entendons redresser le CCE avec votre participation. Sur le forum de la CGT Air France (<http://cgt-airfrance.forumactif.net>), vous pourrez donner votre avis concernant nos propositions et faire les vôtres dans un échange que nous souhaitons le plus large et le plus constructif possible.

Avec votre participation active, sauvons le CCE Air France !